



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

Autoroute Castres - Toulouse

LE PRÉFET DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES, PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

La concertation s'est poursuivie en novembre et décembre 2011 sur les échangeurs et l'itinéraire de substitution.

Un dossier de concertation synthétisant les études a été mis à disposition des élus et du public. Des échanges approfondis ont eu lieu avec les élus locaux lors des cinq réunions organisées par les services de l'Etat (DREAL) pour présenter les enseignements de ces études.

Le comité de suivi s'est réuni le 2 décembre 2011.

La garante a veillé au bon déroulement de cette nouvelle phase de concertation.

À la suite de cette concertation et du comité de pilotage du 12 décembre 2011, je décide des orientations suivantes quant aux échangeurs et à l'itinéraire de substitution.

Positionnement des échangeurs

La zone d'échange de Gragnague

Cette zone concerne le réseau concédé aux ASF. Les études portaient sur l'opportunité de compléter la demi-bifurcation autoroutière entre l'autoroute A 68 et la bretelle autoroutière A 680 et le demi-échangeur de Gragnague, étant entendu que les modalités de financement de ces aménagements sont particulières au réseau concédé des ASF et différent de celles pour les aménagements entre Castres et Verfeil qui feront l'objet d'un appel d'offres de concession.

Les études montrent que les trafics empruntant ces compléments d'échangeurs seraient très faibles (de 300 à 400 véhicules par jour) au regard des coûts des aménagements à réaliser.

Par conséquent, les compléments des deux demi-échangeurs ne sont pas retenus dans la suite des études. Ces compléments, situés sur le réseau déjà concédé aux ASF et donc indépendants du projet de mise en concession de la liaison autoroutière Castres-Toulouse, pourront être étudiés ultérieurement au regard des besoins éventuels futurs (liés par exemple au développement de la zone d'activité des Portes de du Tarn).

La zone d'échange de Verfeil

Trois positionnements étaient envisagés pour l'échangeur de Verfeil. Le positionnement central est retenu. Il est le moins cher, présente les meilleures fonctionnalités et fait consensus. Les études à venir tiendront compte de la station d'épuration et de la zone inondable du Girou.

La zone d'échange de Maurens-Scopont / Vendine

Trois positionnements étaient étudiés dans ce secteur : Vendine à l'ouest, Maurens-Scopont et Cambon-les-Lavaur à l'est. Les études techniques ont conduit les services de l'Etat (DREAL) à proposer une localisation de l'échangeur sur la commune de Vendine.

Lors de la concertation, les maires de Maurens-Scopont et Cambon-les-Lavaur ont exprimé leur opposition à un échangeur sur leur commune. Plus récemment, la commune de Vendine a délibéré contre une localisation sur son territoire. Par ailleurs, les chambres d'agriculture du Tarn et de la Haute-Garonne souhaitent une limitation des points d'échange, afin de préserver au maximum le foncier agricole.

Ces éléments ont conduit le comité de pilotage du 12 décembre 2011 à s'interroger sur la pertinence d'un échangeur dans ce secteur très agricole.

Une consultation des collectivités concernées aura lieu d'ici fin janvier 2012 avant d'arrêter la décision sur le maintien ou non d'un échangeur à Vendine.

La zone d'échange de Puylaurens

L'échangeur existant est maintenu. Il sera aménagé pour être intégré à la concession autoroutière.

La zone d'échange de Soual

Le positionnement à l'est de Soual, permettant de desservir le centre de Soual et la zone d'activités, recueille le consensus des élus locaux.

La réalisation d'un échangeur supplémentaire à l'ouest de la déviation de Soual, à environ 3 kilomètres de l'échangeur Est, aurait une incidence sur la subvention d'équilibre particulièrement importante (plus de 20 millions d'euros HT).

Seul l'échangeur situé à l'est de la déviation actuelle de Soual est retenu. La réflexion sur les circulations locales sera poursuivie.

La zone d'échange de Castres

L'échangeur au niveau de Saint-Palais, qui permet l'entrée sur l'autoroute depuis le centre de Castres, recueille l'adhésion des élus locaux. Il est retenu.

L'hypothèse d'un échangeur supplémentaire au droit de la voie communale n°50 nécessite, avant décision, d'approfondir les études, notamment sur la cohérence de la desserte des zones économiques et sur les trafics et circulations locales.

Itinéraire de substitution

Consistance

L'itinéraire de substitution est constitué par la route nationale 126 actuelle, hormis dans les trois secteurs de Verfeil, Puylaurens et Soual où existent déjà des déviations.

Pour ces trois secteurs, les études se poursuivront avec les orientations suivantes :

Déviation de Verfeil

Les trois options prévues seront étudiées : mise à 2 x 2 voies de la déviation actuelle et utilisation de la traversée de Verfeil via la route départementale 112 et la route de Puylaurens comme itinéraire de substitution, mise à 2 x 2 voies de la déviation actuelle et construction d'une nouvelle déviation, maintien de la déviation actuelle et construction de l'autoroute en parallèle.

Déviation de Puylaurens

La déviation de Puylaurens étant intégrée à l'autoroute l'itinéraire de substitution sera l'actuelle route nationale 2126, qui a vocation à être reclassée dans le réseau départemental.

La demande de Mme le Maire de Puylaurens d'un « barreau » routier reliant la route départementale 84 à la RN 2126 sera étudiée (sans engagement sur les modalités de financement).

Déviation de Soual

La déviation de Soual étant intégrée à l'autoroute l'itinéraire de substitution sera la RD 926 et la RD 622 dans la traversée de Soual. Cet itinéraire est interdit aux poids lourds par un arrêté municipal et ceux-ci seraient donc amenés à emprunter l'autoroute ; pour les trafics Nord-Sud, cet itinéraire se ferait via les échangeurs de Puylaurens et de Soual Est. Ce point a provoqué de nombreuses réactions de la part des élus locaux lors de la concertation. Afin de mieux éclairer cette question, les études et l'analyse des circulations locales se poursuivront.

Poursuite des études et de la concertation

Les études sur les tracés se poursuivent en vue de la concertation prévue au premier trimestre 2012.

Les variantes de tracés seront présentées aux élus lors de cinq réunions intercommunales, organisées par secteur. Cinq permanences permettront de rencontrer le public et recueillir ses réactions sur les hypothèses de tracés. Les groupes de travail Environnement et Aménagement du territoire-Agriculture contribueront à enrichir les études et à une meilleure analyse des effets de l'autoroute. Les ateliers du développement durable, permettant d'anticiper l'arrivée de l'autoroute sur les territoires, se tiendront sous forme d'un séminaire le 23 janvier 2012 à Castres. Une réunion du comité de suivi clôturera cette nouvelle phase de concertation.

Le comité de pilotage se réunira en mars 2012 en vue de retenir le tracé de référence afin de préparer le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Préfet de Région
Le Secrétaire Général pour
les Affaires Régionales
de Midi-Pyrénées

Vincent ROBERTI